

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU**  
**De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt**  
**Séance du 28 novembre 2018**

L'an deux mille dix huit, le 28 novembre à 20H00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, sur le site de Damvillers, après convocation légale, en date du 20 novembre 2018 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

**Membres du bureau présents :**

- ✓ M. BRELLE François,
- ✓ M. GEORGES Denis,
- ✓ M. GILLET Roger,
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard,
- ✓ Mme HEINTZMANN Nicole,
- ✓ M. JACQUES Philippe,
- ✓ M. MAZET Thierry,
- ✓ M. MISSLER Jean Marie,
- ✓ M. MORIN Maurice,
- ✓ Mme PIERRET Suzanne,
- ✓ M. SELIER Hubert,
- ✓ M. SPINELLI Gilles,
- ✓ M. STALARS Jacques,
- ✓ M. TRINOLI Massimo.

**Membres du bureau absents :**

- ✓ M. BOURTEMBOURG Luc,

**Membres du bureau excusés :**

- ✓ Mme ANTOINE MALICK Joceline,
- ✓ M. COLLIN Bernard,
- ✓ M. LAMBERT Jean,

**Participants non élus :**

- ✓ M. Jean-Baptiste LEONARD,
- ✓ M. Anthony BONTEMPS.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Nicole HEINTZMANN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président demande le retrait du point n°12.

**Ordre du jour :**

1. Subvention façade.
2. Subventions voyages scolaires.
3. Cotisation mission locale 2018.
4. Indemnités de conseil du comptable public pour l'année 2018.
5. Effacement de dettes : budget général et budget ordures ménagères.
6. Décisions modificatives budget général.
7. Révision des loyers des commerces en location.
8. Fixation du prix de vente des parcelles de la Zone du Mont à Spincourt.
9. Création d'une agence d'attractivité.
10. Rapport annuel du Service Public d'Élimination des déchets.
11. Mandat au Centre de Gestion de la Meuse pour la mise en concurrence d'un contrat de protection sociale complémentaire « Prévoyance ».
12. Avenant au marché de réhabilitation du groupe scolaire de Damvillers première tranche lot N° 8.
13. Modification du règlement intérieur de la CODECOM.
14. Modification du règlement intérieur des multi accueils.
15. Modification de poste.
16. Révision du RIFSEP.
17. Questions diverses.

## 1. SUBVENTION FAÇADE

### AFFAIRE N° 2018-11-28-01

Le Président rappelle aux membres du bureau qu'un programme d'aide aux ravalements de façades a été mis en place avec la Région Lorraine.

Celui-ci est destiné à la rénovation des habitations datant d'avant 1965. La subvention est de 12,5 % d'un montant de travaux maximum éligible de 4 000 €.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence aménagement de l'espace,  
Vu la convention de développement local signée avec la Région Grand Est,  
Vu le règlement régional du programme de ravalement de façades,

Vu la conformité du dossier présenté,

Le Bureau après en avoir délibéré décide de verser la subvention suivante dans le cadre du développement territorial 2016-2019 :

| Bénéficiaire   | Montant devis travaux HT | Subv Région | Subvention CODECOM | TOTAL  |
|--|--------------------------|-------------|--------------------|--------|
| MATHIEU Fernand<br>15 Rue Bastien Lepage -<br>DAMVILLERS | 3 000,00                 | 375,00      | 375,00             | 750,00 |

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 2. SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES

AFFAIRE N° 2018-11-28-02

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu le règlement intercommunal en matière de sorties scolaires,

Considérant les justificatifs présentés,

Considérant l'avis favorable de la commission scolaire du 26 novembre 2018,

Le bureau après en avoir délibéré autorise le versement des subventions scolaires suivantes :

| Ecoles                | VOYAGE      |          |              | Total par site     |
|-----------------------|-------------|----------|--------------|--------------------|
|                       | fin d'année | culturel | Exceptionnel |                    |
| BILLY                 | 945,00 €    | 315,00 € |              | 1 260,00 €         |
| DAMVILLERS            | 3 382,00 €  |          |              | 3 382,00 €         |
| DOMMARY<br>BARONCOURT | 2 310,00 €  | 470,00 € |              | 2 765,50 €         |
| MANGIENNES            | 960,00 €    | 320,00 € |              | 1 280,00 €         |
| ROUVROIS              | 2 400,00 €  | 800,00 € | 1 150,00 €   | 4 350,00 €         |
| SPINCOURT             | 1 534,50€   | 635,00 € | 1 850,00€    | 4 019,50 €         |
| <b>TOTAL</b>          |             |          |              | <b>17 057,00 €</b> |

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 3. COTISATION MISSION LOCALE 2018

AFFAIRE N° 2018-11-28-03

Vu les statuts de la CODECOM et notamment la compétence action sociale et de proximité,

Considérant la demande présentée par l'association d'insertion « Mission Locale du Nord Meusien »,

Considérant les prestations réalisées au sein du territoire intercommunal,

Le bureau après en avoir délibéré autorise le versement d'une subvention de 8 622 euros (égale à 1 euro par habitant sur la base de la population légale 2011 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sans double compte, soit 1 euro X 8 622 habitants), à l'association Mission Locale du Nord Meusien pour l'année 2018.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **4. INDEMNITES DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC POUR L'ANNEE 2018**

Le président informe les membres du bureau que le comptable public a présenté sa demande d'indemnités de conseil pour l'année 2018.

Le président précise que cette indemnité se porte à 1 001,74 € brut.

Le bureau émet un avis favorable,

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

#### **5. EFFACEMENT DE DETTES : BUDGET GENERAL ET BUDGET ORDURES MENAGERES**

Le Président informe les membres du bureau que la Trésorerie d'Etain Fresnes a transmis à la CODECOM une demande d'effacement de dettes liée à des dossiers de surendettement pour les budgets ordures ménagères et général.

Il conviendra d'émettre un mandat sur le compte 6542.

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

#### **6. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET GENERAL.**

Le Président informe les membres du bureau que des décisions modificatives sont nécessaires.

En effet les crédits affectés à la partie fonctionnement du programme voirie 2018 avaient été surestimés. En revanche, les crédits affectés à l'investissement sont épuisés.

Les restes à réaliser qui seront déclarés pour leur prise en compte sur le budget 2019, ne peuvent pas être comptabilisés sur la section de fonctionnement ; ils sont uniquement inventoriés pour la section d'investissement.

Il convient donc de transférer les crédits de fonctionnements sur les crédits d'investissements du programme voirie 2018.

Le bureau émet un avis favorable et décide de présenter cette décision modificative au vote du conseil communautaire du 5 décembre prochain.

## **7. REVISION DES LOYERS DES COMMERCES EN LOCATION**

Le Président informe les membres du bureau que les loyers des boulangeries de Dommary Baroncourt et Billy sous Mangiennes doivent être réévalués.

En effet, après étude et comparaison avec d'autres valeurs locatives commerciales, il apparaît que les loyers actuels sont légèrement supérieurs aux loyers pratiqués dans le même secteur d'activités.

Le président propose donc les loyers suivants :

- ↳ Boulangerie de Dommary Baroncourt : 600 € TTC par mois (loyer actuel 977 € TTC par mois)
- ↳ Boulangerie de Billy sous Mangiennes : 500 € TTC par mois (loyer actuel 700 € TTC par mois).

Le président indique que ces révisions feront l'objet d'un avenant aux baux commerciaux en cours.

Le bureau émet un avis favorable et décide de présenter cette affaire au vote du conseil communautaire du 5 décembre prochain.

## **8. FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARCELLE DE LA ZONE DU MONT A SPINCOURT**

Lors du conseil communautaire du 29 août 2018, le conseil avait fixé la valeur de vente de la parcelle ZN 132 à Spincourt à 22 560 € pour 940 m<sup>2</sup>, soit un prix de 24 € le mètre carré.

Cette délibération était prise sans la consultation préalable de France Domaines. Or la cession d'immeuble envisagée par une collectivité doit être précédée d'une demande d'avis de l'autorité compétence de l'Etat.

Par conséquent, le service France Domaines a été saisi le 31 octobre 2018 et a rendu un avis en date du 7 novembre 2018. Cet avis fixe la valeur vénale de la parcelle ZN 132 à 33 000 €, soit 35,11 € le mètre carré.

La proposition de prix de vente arrêtée par le conseil communautaire le 29 août 2018 peut donc être maintenue au niveau de 24 € le mètre carré.

Cette confirmation de prix de vente sera proposée au vote du conseil communautaire le 5 décembre prochain.




## 9. CREATION D'UNE AGENCE D'ATTRACTIVITE

Le Président présente aux membres du bureau les enjeux liés à la création d'une agence d'attractivité en Meuse dans laquelle seraient représentés la Région Grand Est, le Département de la Meuse, les EPCI et les acteurs économiques locaux, permettant ainsi une juste représentation de chacun au regard des compétences que la loi Notre lui confère.

Ce projet a pour objectif de créer un outil permettant de réunir expertises et ressources mutualisées au service des entreprises et des territoires, permettant de favoriser leur développement économique et touristique, en assurant également la mise en œuvre d'actions de marketing territorial.

La Région assume dans le cadre de la loi NOTRE son rôle de chef de file de la stratégie économique et de l'innovation en lien étroit avec les intercommunalités dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation).

Trois grandes missions sont fixées à la future agence d'attractivité de la Meuse :

-  L'appui aux territoires meusiens dans l'accompagnement des entreprises et de leurs projets.
-  La création de produits touristiques et mise sur le marché des offres touristiques.
-  Le marketing territorial, la communication et l'attractivité.

Les conseillers communautaires seront appelés à délibérer pour approuver la création d'une agence d'attractivité en Meuse.

## **10. RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS**

Le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets aux membres du bureau.

Le bureau, valide le projet de règlement du service public d'élimination des déchets ménagers et son annexe financière et décide de les présenter pour approbation au conseil communautaire du 5 décembre 2018.

## **11. MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN CONTRAT DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « PREVOYANCE »**

Le Président informe les membres du bureau que le conseil d'administration du centre de gestion de la Meuse a décidé d'initier une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une convention de participation départementale en vue de couvrir la garantie « prévoyance » pour les agents des collectivités territoriales affiliées.

Cette protection sociale complémentaire vise à permettre aux agents, qu'ils relèvent de la CNRACL ou du régime général, de bénéficier du maintien d'un niveau de rémunération acceptable en cas d'absence prolongée en congé de maladie.

Ainsi il convient de mandater le centre de gestion pour qu'il négocie les meilleures offres dans le cadre de cette démarche.

Par ailleurs, le président précise que la délibération mandatant le centre de gestion n'engage pas la CODECOM, ni dans l'adhésion au contrat, ni dans le choix final d'une participation financière. Elle permet juste au centre de gestion de lancer la procédure de consultation.

Le bureau, valide le principe d'une délibération visant à mandater le centre de gestion pour lancer la procédure de consultation et décide de la présenter pour approbation au conseil communautaire du 5 décembre 2018.

## **12. AVENANT AU MARCHE DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE DAMVILLERS PREMIERE TRANCHE LOT N° 8**

Le Président indique aux membres du bureau que le lot n° 8 « électricité » du marché de restructuration du groupe scolaire de Damvillers a été notifié le 21 août 2014, à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour un montant initial de 140 900 € HT.

Suite à deux premiers avenants, le montant du marché était passé à 168 827,61 € HT.

Or, certaines prestations du lot n°8 n'ont pas été réalisées.

Par conséquent il convient de proposer au vote du conseil communautaire un avenant en moins value qui constitue un accostage final de fin de chantier suite à diverses évolutions en période de travaux.

|   |  |                  |
|---|--|------------------|
| ↳ | Montant initial du marché + avenants n° 1 et n°2 : | 168 827,61 € HT  |
| ↳ | Montant de l'avenant n°3 :                         | - 1 346,09 € HT. |
| ↳ | Nouveau montant du marché :                        | 167 481,52 € HT  |

Le conseil communautaire devra valider cet avenant.

### **13. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CODECOM**

Le Président informe les membres du bureau des modifications du règlement intérieur de la communauté de communes notamment par l'ajout d'une charte informatique et le règlement d'utilisation des véhicules de services.

Lors de la séance du comité technique du 28 novembre, il a été décidé que le projet de charte informatique ferait l'objet d'une étude approfondie par un groupe de travail dédié.

En revanche, le projet de règlement d'utilisation des véhicules de service a été présenté au comité technique du 28 novembre qui a émis un avis favorable.

Le bureau donne un avis favorable et décide de présenter le règlement intérieur de la communauté de communes du Pays de Damvillers Spincourt modifié au vote du conseil communautaire du 5 décembre prochain.

### **14. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MULTI ACCUEILS**

Le Président informe les membres du bureau des modifications du règlement intérieur des multi accueils Pomme de Reinette et Pomme d'Api notamment le point n° H : départ de l'enfant : « trois non paiements successifs de la famille » remplacé par deux non paiements successifs de la famille.

Le document a été présenté au comité de vie sociale du 21 novembre qui a émis un avis favorable.



Le bureau donne un avis favorable et décide de présenter le règlement intérieur des multi accueils modifié au vote du conseil communautaire du 5 décembre prochain.

## 15. MODIFICATION DE POSTE.

Le président informe les membres du bureau que les deux postes de gestionnaires des relais assistantes maternelles sont désormais réunis en un seul. C'est la raison pour laquelle le nombre d'heures de l'animatrice en charge du RAM est réévalué.

Le président propose que le poste d'adjoint d'animation à 21/35<sup>ème</sup> soit modifié en poste à 26/35<sup>ème</sup>.

Le bureau donne un avis favorable et décide de présenter cette modification de poste au vote du conseil communautaire du 5 décembre prochain.

## 16. REVISION DU RIFSEEP

Le Président rappelle le contexte :

La CODECOM a mis en place le RIFSEEP par une délibération du 20 décembre 2017. A cette occasion, le conseil communautaire a ouvert le RIFSEEP aux titulaires et stagiaires uniquement, en fixant les montants maximums pour les 2 parties du RIFSEEP (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise et complément indemnitaire annuel) par groupe de fonction.

Les différents postes des agents pouvant bénéficier du RIFSEEP ont ensuite été répartis dans les groupes de fonction par un système de hiérarchisation.

Enjeux de la modification du RIFSEEP :

L'objectif de la modification envisagée est d'intégrer les non titulaires de droit public au dispositif, les contrats aidés et vacataires ne pouvant prétendre légalement au RIFSEEP.

Aussi, il convient de compléter les groupes de fonction par les postes aujourd'hui non inclus dans le RIFSEEP. Apparaissent en vert dans le tableau les postes ajoutés au dispositif.

| Catégorie | Groupes de fonction | Poste                                 |
|-----------|---------------------|---------------------------------------|
| A         | A1                  | • DGS                                 |
|           | A2                  | • DGA                                 |
|           | A3                  | • Secrétaire de mairie                |
| B         | B1                  | • Gestionnaire achats publics         |
| C         | C1                  | • Chef cuisine centrale               |
|           |                     | • Responsable des services techniques |
|           |                     | • Responsable périscolaire            |

|  |      |  |
|--|------|--|
|  |      | <ul style="list-style-type: none"><li>● Responsable scolaire</li><li>● Gestionnaire paie/carrière</li><li>● Agent développement personnel</li><li>● Gestionnaire service déchets</li><li>● Gestionnaire Tourisme</li><li>● Secrétaire de direction</li></ul>   |
|  | C2-1 | <ul style="list-style-type: none"><li>● Responsable RAM</li><li>● Agent chargé du mandatement</li><li>● Agent chargé des titres de recette</li><li>● Agent d'accueil/chargé de communication</li><li>● ATSEM</li><li>● Responsable administratif restaurations scolaires</li><li>● Référents cantine</li></ul> |
|  | C2-2 | <ul style="list-style-type: none"><li>● Agents gestionnaires d'API</li><li>● animateurs crèches</li><li>● animateurs périscolaires</li><li>● Accompagnateurs de bus</li><li>● Agents restauration scolaire</li><li>● Agents d'entretien</li><li>● Agents techniques polyvalent</li></ul>                       |

L'autorité territoriale décide par la suite de la modulation du régime indemnitaire pour chaque agent, par un arrêté d'attribution individuelle.

Le document a été présenté au comité technique du 28 novembre qui a émis un avis favorable.

Le bureau donne un avis favorable et décide de présenter cette affaire au vote du conseil communautaire du 5 décembre prochain.





## 17. QUESTIONS DIVERSES

SANS OBJET

La séance est levée à 22 H 30.

**Ordre du jour :**

1. Subvention façade.
2. Subventions voyages scolaires.
3. Cotisation mission locale 2018.
4. Indemnités de conseil du comptable public pour l'année 2018.
5. Effacement de dettes : budget général et budget ordures ménagères.
6. Décisions modificatives budget général.
7. Révision des loyers des commerces en location.
8. Fixation du prix de vente des parcelles de la Zone du Mont à Spincourt.
9. Création d'une agence d'attractivité.
10. Rapport annuel du Service Public d'Élimination des déchets.
11. Mandat au Centre de Gestion de la Meuse pour la mise en concurrence d'un contrat de protection sociale complémentaire « Prévoyance ».
12. Avenant au marché de réhabilitation du groupe scolaire de Damvillers première tranche lot N° 8.
13. Modification du règlement intérieur de la CODECOM.
14. Modification du règlement intérieur des multi accueils.
15. Modification de poste.
16. Révision du RIFSEEP.
17. Questions diverses.

|                            |   |                    |   |
|----------------------------|---|--------------------|---|
| ANTOINE MALICK<br>Jocelyne | exc   | LAMBERT Jean       | Excuse!   |
| BOURTEMBOURG<br>Luc        |   | MAZET Thierry      |  |
| BRELLE François            |  | MISSLER Jean Marie |  |
| COLLIN Bernard             | exc   | MORIN Maurice      |  |
| GEORGES Denis              |  | PIERRET Suzanne    |  |
| GILLET Roger               |  | SELLIER Hubert     |  |
| HAUPTMANN Gérard           |  | SPINELLI Gilles    |  |
| HEINTZMANN Nicole          |  | STALARS Jacques    |  |
| JACQUE Philippe            |  | TRINOLI Massimo    |  |

